



Retenu sur salaire par l'employeur

Par **infzum**, le **26/03/2013** à **17:15**

Bonjour,
Mon employeur m'informe que je ne cotise pas pour la mutuelle (fourni par l'employeur) depuis le début de sa mise en place il y a environ 2 ans alors que j'en bénéficie donc il m'indique qu'il régularisera cette situation sur ce mois ci et m'enlève quasiment 600 € de salaire....
Je ne me suis jamais rendu compte que je ne la payais pas (pas de ligne sur la fiche de paie) donc je pense que c'est un oubli de mon employeur.
A-t-il le droit d'agir ainsi ???
Merci

Par **moisse**, le **26/03/2013** à **18:59**

Bonjour,
L'erreur ne fait pas le droit, et l'employeur est fondé à récupérer les sommes non retenues à quelque titre que ce soit.
La quotité cessible (ou saisissable) est fonction de votre salaire annuel - une petite recherche avec ce critère vous conduira à un tableau des montants maximum mensuels.